

Stades phénologiques

Les stades phénologiques vont de « floraison » à « début fermeture de grappes » selon les cépages et les différents secteurs du vignoble départemental.

DONNEES EPIDEMIOLOGIQUES

Mildiou

Le mildiou est présent un peu partout dans le département, surtout dans les Albères, les Aspres, le Littoral, le Rivesaltais et la moyenne vallée de l'Agly.

Les foyers observés sont quelques taches sur le feuillage et parfois des taches plus régulièrement réparties dans la parcelle et quelques grappes touchées. Les taches sont sporulantes et sources de repiquages dès qu'un épisode pluvieux ou humide se déroule. Le risque augmente avec les pluies qui se succèdent même si la quantité d'eau est faible.

Sur les 9 stations météorologiques dont nous avons les données, la modélisation indique :

- un risque faible stable sur la station d'Eus
- un risque moyen stable sur 3 stations (St Paul de Fenouillet, Torreilles, Port Vendres)
- un risque élevé et stable sur 3 stations (Vives, Le Perthus, Trouillas)
- un risque moyen en augmentation sur Perpignan
- un risque élevé en augmentation sur Tresserre.

Les conditions climatiques annoncées sont favorables à de nouvelles contaminations favorisées par la température clémente. La période jusqu'à fermeture des grappes est très sensible (forme rot gris et rot brun).

De nouveaux symptômes vont apparaître dans d'autres parcelles du vignoble départemental suite à l'épisode pluvieux du 6 juin. Continuer à surveiller l'évolution de vos parcelles.

Oïdium

Il est déjà très présent en grande quantité dans le vignoble départemental. Sur d'autre situation, sa présence est moindre mais de nombreux repiquages laissent présager un fort développement à venir.

La vigne est encore dans la période de forte sensibilité au champignon, jusqu'à la fermeture des grappes sur tous les cépages.

Eudémis

Le vol de la deuxième génération a débuté sur les secteurs de la Plaine et du Cru Banyuls. A ce jour les premiers dépôts de pontes n'ont pas été observés.

Flavescence dorée

Les observations réalisées dans le vignoble ne montrent pas de grande population de cicadelles. Cependant l'arrêté préfectoral doit être respecté.

VOS CONTACTS



AIVB - Nicolas CONSTANT
06 63 39 25 02
constant.nicolas@wanadoo.fr

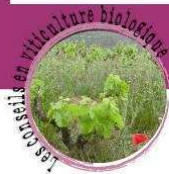


CIVAMBIO 66 - Patrick MARCOTTE
Tél. 04 68 35 34 12 / Fax. 04 68 34 86 15
pmarcotte.civambio.66@wanadoo.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE ROUSSILLON
Anne DE CHANCEL 06 71 57 19 66
a.dechancel@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Julien THIERY 06 71 57 19 65
j.thiery@pyrenees-orientales.chambagri.fr



STRATEGIES

Mildiou

Compte tenu de l'évolution actuelle de la maladie, il est fortement conseillé d'avoir une protection en place pour les épisodes contaminant à venir (pluie ou humidité persistante) sur l'ensemble des parcelles.

Le choix de la dose de cuivre dépend de la vigueur de la parcelles, de la pression parasitaire et de la présence ou non de symptômes dans la parcelle. Elle doit être comprise entre 500 et 800 g de cuivre métal/ha ou entre 500 g et la dose homologuée pour les spécialités commerciales homologuées à moins de 800 g/ha.

En aucun cas, elle ne doit excéder 1000 g. Privilégiez les spécialités commerciales homologuées à des doses de cuivre inférieures à 1600 g de cuivre/ha.

Oïdium

Nous sommes dans la période de forte sensibilité de la vigne jusqu'à la fermeture des grappes.

La poursuite de la protection devra se faire à cadence de renouvellement de la spécialité commerciale utilisée.

En présence d'une attaque importante, 2 interventions à 6 jours d'intervalles, avec un soufre mouillable à dose d'homologation ou un soufre poudrage peuvent permettre une stabilisation de la situation. Cependant les symptômes ne disparaîtront pas. Il faudra continuer la protection à cadence de renouvellement, jusqu'à la véraison.

Eudémis

Aucune intervention ne se justifie. Attendre un avis ultérieur

Flavescence dorée

Le 2nd traitement obligatoire avec un insecticide homologué contre la cicadelle vectrice de la Flavescence dorée doit être appliqué 15 jours après le premier, soit entre le 20 et le 28 juin en vertu de l'arrêté préfectoral sur l'ensemble du vignoble départemental.

Rappel :

La roténone peut être appliquée uniquement jusqu'au stade nouaison. Au de là de ce stade, la protection contre la cicadelle doit être assurée par une application de pyrèthre naturel.

Nouveau

Retrouvez toutes les informations techniques et toute l'actualité de l'agriculture biologique en Languedoc-Roussillon sur le portail www.agribio-languedoc-roussillon.fr

Prochain bulletin le mardi 22 juin

Ce bulletin a été rédigé par le service technique de l'AIVB à partir des données épidémiologiques fournies par le service viticulture de la Chambre d'Agriculture du Roussillon le mardi 15 juin 2010

VOS CONTACTS



AIVB - Nicolas CONSTANT
06 63 39 25 02
constant.aivb@wanadoo.fr



CIVAMBIO 66 - Patrick MARCOTTE
Tél. 04 68 35 34 12 / Fax. 04 68 34 86 15
pmarcotte.civambio.66@wanadoo.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE ROUSSILLON
Anne DE CHANCEL 06 71 57 19 66
a.dechancel@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Julien THIERY 06 71 57 19 65
j.thiery@pyrenees-orientales.chambagri.fr